



Bruxelles, le 15.6.2016
COM(2016) 416 final

ANNEX 3

ANNEXE

de la

**COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU
CONSEIL EUROPÉEN ET AU CONSEIL**

Quatrième rapport sur la relocalisation et la réinstallation

Annexe 3 - État des lieux en matière de réinstallation au 10 juin 2016, par référence aux conclusions du Conseil du 20 juillet 2015 et au mécanisme dit «1 pour 1» avec la Turquie (applicable depuis le 4 avril 2016)

État membre / État associé	Engagements pris dans le cadre du programme adopté le 20 juillet 2015	Nombre total de personnes réinstallées dans le cadre du programme adopté le 20 juillet 2015, y compris le mécanisme dit «1 pour 1» avec la Turquie	Pays tiers de provenance des personnes réinstallées
Autriche	1 900	1 453 ¹	Liban: 837; Jordanie: 442; Turquie: 173; Iraq: 1
Belgique	1 100	327	Liban: 319; Jordanie: 4; Turquie: 4
Bulgarie	50	0	
Croatie	150	0	
Chypre	69	0	
République tchèque	400	52	Liban: 32; Jordanie: 20
Danemark	1 000	481	Liban, Ouganda
Estonie	20	0	
Finlande	293 ²	167 ³	Liban: 140; Égypte: 24; Iraq: 3; Turquie: 11 en vertu du mécanisme «1 pour 1», indépendamment du programme adopté le 20 juillet 2015
France	2 375 ⁴	221 ⁵	Liban: 156, Jordanie: 65
Allemagne	1 600	157	Turquie: 157 en vertu du mécanisme dit «1 pour 1»
Grèce	354	0	
Hongrie	0	0	
Islande	50	48	<i>Liban</i>
Irlande	520	273	Liban
Italie	1 989	277	Liban: 267; Turquie: 10 en vertu du mécanisme dit «1 pour 1»
Lettonie	50	0	
Liechtenstein	20	20	<i>Turquie</i>
Lituanie	70	5	Turquie: 5 en vertu du

¹ Ce nombre inclut les cas de regroupement familial et de réinstallation relevant du programme autrichien d'admission humanitaire.

² Ce nombre représente une partie du contingent national de la Finlande pour 2016, qui est de 750 personnes à réinstaller.

³ Ce nombre n'inclut pas la réinstallation de 11 Syriens réinstallés depuis la Turquie en vertu du mécanisme dit «1 pour 1», qui a été effectuée dans le cadre du programme national finlandais.

⁴ Ce nombre s'ajoute au contingent national de la France et aux engagements qu'elle a pris précédemment.

⁵ Ce nombre s'ajoute aux personnes réinstallées en vertu des précédents programmes de réinstallation nationaux de la France et aux engagements qu'elle a pris au cours de la même période. En outre, dans le cadre du programme national en matière de visas et d'asile, la France a accordé, en avril 2016, 81 visas à des réfugiés syriens vulnérables en provenance de Turquie.

État membre / État associé	Engagements pris dans le cadre du programme adopté le 20 juillet 2015	Nombre total de personnes réinstallées dans le cadre du programme adopté le 20 juillet 2015, y compris le mécanisme dit «1 pour 1» avec la Turquie	Pays tiers de provenance des personnes réinstallées
			mécanisme dit «1 pour 1»
Luxembourg	30	0 ⁶	Turquie: 27 en vertu du mécanisme «1 pour 1», indépendamment du programme adopté le 20 juillet 2015
Malte	14	0	
Pays-Bas	1 000	362	Liban: 219; Jordanie: 7; Turquie: 57 (dont 52 en vertu du mécanisme dit «1 pour 1»); Maroc: 1; Éthiopie: 8; Kenya 70
<i>Norvège</i>	<i>3 500</i>	<i>797</i>	<i>Liban</i>
Pologne	900	0	
Portugal	191	7 ⁷	Turquie: 7 en vertu du mécanisme dit «1 pour 1»
Roumanie	80	0	
Slovaquie	100 ⁸	0	
Slovénie	20	0	
Espagne	1 449	0	
Suède	491	242 ⁹	Liban: 1; Jordanie: 1; Turquie: 242 en vertu du mécanisme dit «1 pour 1»
<i>Suisse</i>	<i>519</i>	<i>519</i>	<i>Liban: 431 Syrie: 88</i>
Royaume-Uni	2 200	1 864 ¹⁰	Jordanie, Liban, Turquie, Égypte, Iraq et autres pays, en fonction des besoins humanitaires.
TOTAL	22 504	7 272	511 personnes au total ont été réinstallées depuis la Turquie en vertu du mécanisme dit «1 pour 1», dont 473 dans le cadre du programme adopté le 20 juillet 2015

⁶ Bien qu'aucune réinstallation n'ait encore eu lieu par référence aux conclusions du Conseil du 20 juillet 2015, 46 Syriens ont été réinstallés au Luxembourg depuis la Turquie en 2015 dans le cadre du programme national de réinstallation.

⁷ En 2015, le Portugal a réinstallé 27 Syriens en provenance d'Égypte dans le cadre de son programme national, indépendamment du programme adopté le 20 juillet 2015.

⁸ La Slovaquie a réinstallé 149 Assyriens, indépendamment du programme adopté le 20 juillet 2015.

⁹ En 2015, la Suède a réinstallé 1 900 personnes dans le cadre de son programme national, indépendamment du programme adopté le 20 juillet 2015.

¹⁰ En vertu des programmes de réinstallation nationaux du Royaume-Uni en place en 2015.

